MINISTERE DE LA PROMOTION DES PME,
DE L'ARTISANAT ET DE LA TRANSFORMATION
DU SECTEUR INFORMEL

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail

CASE-PMEATSI

LA CAISSE DE SOLIDARITE DES AGENTS DU MINISTERE DE LA PROMOTION DES PME, DE L'ARTISANAT ET DE LA TRANSFORMATION DU SECTEUR INFORMEL

CASE-PMEATSI

HISTORIQUE DE CREATION

- Pour la promotion de la solidarité au MPPMEATSI, il a été créé depuis le 15 mai 2019, une Caisse de solidarité, dénommée CASE-PMEATSI dont l'obejt est :
  - d'impacter positivement l'environnement socio professionnel des personnels des structures du Ministère ;
  - de favoriser l'épanouissement moral et psychologique des personnels du Ministère ;
  - d'apporter un soutien moral, matériel et financier aux personnels des structures du Ministère en cas d'événement heureux ou malheureux.

- Les textes qui organisent la CASE-PMEATSI sont inspirés du Règlement n° 07/2009/CM/UEMOA portant règlementation de la mutualité sociale au sein de l'UEMOA.
- Son siège est situé au 9ème étage du Postel 2001, au Plateau.
- Les organes de la CASE-PMEATSI sont :
  - l'Assemblée Générale composée des membres ;
  - le Comité de Gestion dont le DRH assure la gestion administrative et le DAF la gestion financière ;
  - le Commissariat aux Comptes, tenu par l'Inspection Générale ;
  - les Coordinations Régionales, composées des directions régionales.

COMMENT ACQUERIR LA QUALITE DE MEMBRE DE LA CASE-PMEATSI ?

Sont d'office membres de la CASE-PMEATSI, tous les agents du Ministère de la Promotion des PME, de l'Artisanat et de la Transformation du Secteur Informel ; cette adhésion est matérialisée par le paiement d'une cotisation de 15 000FCFA chaque année, payable de janvier à mars en une tranche ou en trois tranches maximum.

A l'adhésion, le membre doit fournir les documents ci-après :

- une fiche d'adhésion à renseigner à la DRH ;
- une copie de la CNI de l'adhérent ;
- une copie de l'acte de naissance des enfants biologiques ou adoptés.

COMMENT SAISIR LE COMITE DE GESTION ?

En cas de survenue d'un évènement heureux ou malheureux, l'agent saisit le Comité de Gestion de la CASE-PMEATSI par courrier avec les éléments justificatifs ;

- extrait d'acte de mariage pour le mariage;
- copie du diplôme ou de l'attestation de décoration ;
- copie de la lettre d'admission à la retraite pour la retraite :;

CASE-PMEATSI

- certificat de décès ou un extrait d'acte de décès et copie de la CNI du déclarant ;
- copie des extraits d'acte de naissance des enfants :

QUELLES SONT LES PRESTASTIONS OFFERTES A L'ADHERENT ?

- Naissance : 30 000 FCFA
- Mariage civil : 50 000 FCFA
- Décoration : 30 000 FCFA
- Retraite : 100 000 FCFA
- Décès d'un parent direct déclaré (père, mère, enfant, conjoint) : 100 000 FCFA par parent
- Décès d'un membre : 300 000 FCFA
- Présence physique du comité de la CASE-PMEATSI

NB :

1. des Comités Régionaux sont prévus pour les agents dans les services extérieurs
2. sous peine de forclusion, les demandes de prestations accompagnées des justificatifs nécessaires doivent parvenir au Comité de Gestion dans un délai de trois (3) mois à compte de la date de survenue.

QU'EST-CE QU'UN AYANT-DROIT A LA CASE-PMEATSI ?

Par ayant droit, il faut entendre les personnes à la charge des membres participants et déclarées à la CASE-PMEATSI, pour le bénéfice des prestations, conformement aux dispositions particulières spécifiques à chaque régime dans le règlement du membre, élaborées par le Comité de Gestion:

- Les enfants biologiques ou adoptés au nombre de six (06) maximun ;
- Le conjoint ;
- Le père et la mère.

MESSAGE AUX AGENTS :

La CASE-PMEATSI est l'instrument que se sont donnés les agents du MPPMEATSI pour promouvoir et organise l'entraide et la solidarité ; tous les agents sont invités à y adhérer afin de consolider et relever le niveau des prestations en leur faveur. Ensemble nous allons plus loin !

CASE-PMEATSI